

*L'Adresse—M. Penner*

mal ou point du tout dotées sous ce rapport. C'est l'objectif déclaré de Radio-Canada d'étendre sa chaîne de télévision et de radio à toute collectivité comptant d'au moins 500 personnes. Le gouvernement a autorisé la Société à assurer un service d'ensemble mais nous du nord-ouest de l'Ontario nous avons l'impression qu'elle procède avec beaucoup de lenteur. Elle aime se plaindre de son budget restreint et pourtant elle semble toujours avoir de l'argent pour envoyer à l'étranger de nombreuses équipes y faire le reportage d'extravagances sportives comme les Jeux olympiques. A propos, les Jeux olympiques constituent un spectacle forain international que nous ne verrons pas au Canada, je l'espère. Radio-Canada a trouvé sans difficulté des sommes importantes pour financer la production d'une série dramatique ratée, «The Whiteoaks of Jalna». Le budget n'est jamais assez restreint pour empêcher Radio-Canada de donner asile dans ses studios aux bonzes contemporains de la culture et des communications. Nous, du Nord-Ouest de l'Ontario, contestons les priorités de Radio-Canada. Nous croyons que cette société est inefficace et ruineuse et nous nous opposons au dispendieux traitement de faveur que Radio-Canada réserve aux goûts précieux d'une poignée de Canadiens. Comme il serait rafraîchissant que cette société redécouvre la signification et la valeur des divertissements populaires.

Pour aborder un autre sujet, permettez-moi de dire qu'au cours de la dernière campagne électorale, de nombreux résidents du nord-ouest de l'Ontario ont soulevé le problème, avec moi ainsi qu'avec d'autres candidats, de l'appartenance de terres canadiennes à des étrangers ou à des non-résidents. J'aimerais définir ici le sens de non-résident dans ce contexte. On entend par «non-résident» une personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne ou le statut d'immigrant reçu. Le discours du trône parle de mesures qui concernent la vente de terres à des étrangers. Il faut maintenant établir un moratoire sur la vente ou la location de terres privées ou publiques à des étrangers, jusqu'à ce que des mesures législatives convenables soient rédigées et adoptées. Ce moratoire devrait entrer en vigueur immédiatement.

Je suis d'accord avec ceux qui disent que les terres de la Couronne, qu'elles relèvent de la compétence fédérale ou provinciale, ne doivent être vendues dans aucune circonstance. De plus, les terres de la Couronne ne doivent pas être louées à des non-résidents. Les non-résidents qui possèdent actuellement des terres au Canada devraient être doublement imposés, et certaines régions dont le potentiel récréatif est élevé doivent faire l'objet d'expropriations et être rendues à la propriété publique.

Le discours du trône indique effectivement que certaines mesures seront prises pour encourager l'industrie du tourisme au Canada. L'un des moyens d'atteindre ce but est de réduire le nombre de non-résidents qui possèdent des terres utilisables pour le tourisme. Puisque l'un des objectifs principaux du tourisme est de faire le plus de bénéfices possible, nous devrions étudier les avantages économiques relatifs que présentent deux catégories de touristes. La première et la plus importante se compose de véritables touristes qui circulent dans une région, mangent dans les restaurants, logent dans les terrains de camping ou les motels, et éventuellement payent des droits d'entrée pour certaines distractions. Le deuxième type de touriste, c'est le propriétaire non résident qui se dirige immédiatement vers son propre petit coin de solitude et y demeure. En tant que groupe, les propriétaires non résidents sont moins nombreux et de moindre importance

économique que les touristes qui voyagent et descendent à l'hôtel.

Pour aider à attirer encore plus de ces touristes-voyageurs, les gouvernements devraient faire bien davantage encore, ils devraient s'occuper beaucoup plus activement de l'établissement et de l'administration d'installations locales de tourisme d'été et d'hiver destinées aux familles. Aucune subvention ne devrait être accordée à des non-résidents pour l'exploitation d'installations touristiques. Les deux paliers de gouvernement devraient établir les besoins de l'industrie touristique privée pour aider à répondre aux pressions croissantes sur les installations, qui découlent de l'accroissement rapide du nombre de touristes américains. Encore une fois, aucune subvention ne devrait être accordée aux exploitants non résidents de l'industrie touristique.

Le Nord-Ouest de l'Ontario est une vaste région où, à l'heure actuelle, les touristes peuvent se promener à peu près comme ils veulent sans être accompagnés de guides compétents. Bien entendu, ceci a diminué le nombre d'emplois disponibles pour nos indigènes et il est aussi arrivé à plusieurs de ces touristes de se perdre dans la brousse et même d'y trouver la mort. Beaucoup d'entre nous estiment que les touristes non résidents ne devraient pouvoir utiliser que les terrains de camping de la Couronne ou les terrains privés, reconnus et gérés soit par le gouvernement soit par l'entreprise privée. Les non-résidents ne devraient pas avoir le droit de piquer leurs tentes ou d'installer leurs caravanes n'importe où et d'utiliser à volonté les possibilités naturelles en ne laissant rien derrière eux que leurs ordures. Les canoëistes non résidents devraient suivre des itinéraires préparés et des itinéraires de rechange mis au point par le ministère provinciale des ressources naturelles. Les touristes non résidents circulant dans leur avion personnel ou nolisé devraient disposer de zones d'atterrissages approuvées et imposées. Il faudrait que les régions ouvertes à l'aviation touristique soient imposées et contrôlées; ce serait la seule façon d'interdire le braconnage éhonté qui se poursuit actuellement dans tout le nord-ouest de l'Ontario.

Au Canada, les parcs provinciaux et nationaux, surtout ceux proches de la frontière américaine, subissent des pressions intenses. Une des façons qui nous permettraient d'augmenter les recettes en vue de l'entretien de ces parcs serait d'appliquer des tarifs d'admission beaucoup plus élevés aux non-résidents qu'aux Canadiens. Je ne veux pas faire montre de discrimination mais c'est ainsi qu'on agit dans la majorité des secteurs des États-Unis et nous avons indiscutablement tort de ne pas suivre cet exemple.

Pour en revenir à la question de la vente de terrains privés à des non-résidents, certains estiment que la limitation de ces ventes à des non-résidents soulève des problèmes juridiques. On soutient que nos concitoyens ont le droit constitutionnel de disposer de leurs propriétés comme bon leur semble. Tel n'est pas le cas. Le gouvernement a le droit inhérent d'agir dans l'intérêt matériel et social du pays en adoptant des conditions applicables aux étrangers. Le fait que nos terres appartiennent à un grand nombre d'étrangers a des effets contraires sur notre bien-être social et matériel. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont non seulement le droit mais également le devoir d'adopter des mesures pour faire face à ce problème grave et croissant.

• (1250)

Il est intéressant, monsieur l'Orateur, de noter que le discours du trône mentionne les trois mesures suivantes: